TRAVAUX | Programmation 2025 : L'essentiel !

Comme chaque année, le SIEGE 27 investit pour moderniser les réseaux. Cette année 21 000 000 d'euros sont mobilisés pour les communes rurales.

En effet un budget avoisinant les 19 000 000 € est alloué aux opérations de distribution publique d'électricité et d'éclairage public coordonné, et 2 000 000 € sont dédiés à l'éclairage public isolé.

Après recensement et hiérarchisation des projets lors des réunions intercommunales 157 opérations pour la DP ont été retenues pour un total de 18 241 000 €.

76 opérations prioritaires : 7 564 300 €
dont 26 sur des départs basse tension (BT) fils nus de faible section
(1 835 000 €), 24 sur des départs BT de moyenne section (2 793 600 €)
et 26 renforcements prioritaires (2 935 700 €)
10 opérations de renforcement préventif : 1 237 000 €
57 opérations de sécurité environnement: 7 302 700 €
14 opérations de coordination : 2 137 000 €

Le réseau téléphonique affiche quant à lui 131 opérations retenues pour un montant total de 4 349 000 €. Le programme d'éclairage public isolé, lui, regroupe 180 opérations pour un montant de 1 991 400 €, restant dans l'enveloppe prévue.

PROGRAMMATION DES VILLES A & B

Pour ces dernières, les deux réunions de concertation se sont déroulées le 28 anvier 2025 au SIEGE 27.

La commission des Villes A a examiné l'ensemble des projets recensés. Cinq villes sur quatorze souhaitaient s'inscrire à la programmation pour un volume de dépenses de 1 050 000 €.

Les sept opérations consacrées à la modernisation du réseau ont été retenues. Le taux de contribution des communes pour les villes A est fixé à 75% du montant hors taxe des travaux réalisés.

Pour les villes B, 20 opérations DP/EP coordonné pour 3 100 000 € et 27 opérations en éclairage public seul pour 735 500€ ont été présentées, soit un volume financier total de 3 865 500 € .
En liaison avec la clôture des travaux en cours, le bureau syndical a délibéré et validé 3 794 080 € de travaux correspondant à un ensemble d'opérations financé à 20 % par les villes B concernées et 71 500 € de travaux correspondant à la part d'opérations dépassant la possibilité budgétaire financée à 80 %

Publié le 02 juin 2025